



Stages en responsabilité :

De la fin de la formation initiale...

...à la remise en cause du statut de fonctionnaire!!!

Nous invitons les Conseils des maîtres à signer la motion intersyndicale SNU/SE/SGEN. Cette motion est une forme de soutien aux étudiants qui envisagent de devenir professeurs des écoles, en réclamant avec eux, une formation de qualité, évitant de les exposer à un exercice de responsabilités qui ne sont pas (encore) les leurs, évitant aussi qu'ils deviennent des "ersatz" de TR ou de TRS, demandant une véritable formation en alternance avec des stages préparés et avec l'enseignement de vrais formateurs !

Une note de l'I.A. envoyée aux MAT est explicite : dans le cadre de cette nouvelle formation, le recours aux "maîtres d'accueil temporaire" est affirmé, à charge pour ces derniers, de transformer un étudiant plein de bonne volonté en enseignant... Le tout en 3 semaines !

Il ne nous appartient certes pas, de décourager des collègues désirant devenir "M.A.T." mais peut être de bien insister sur les responsabilités qui vont être les leurs :

- exposer, expliciter des démarches d'enseignement
- guider les étudiants d'une "pratique accompagnée vers une conduite de classe en responsabilité"
- alterner auprès des 2 étudiants accueillis, et durant les 2 sessions, "accompagnement en classe et suivi individualisé dans l'analyse des pratiques"
- alerter l'IUFM et l'IEN si l'étudiant n'est visiblement pas fait pour ce métier...

Des collègues possédant ce type de compétences existent : ce sont les titulaires du CAFIPEMF exerçant les fonctions d'EMF ou de Conseillers pédagogiques ! Ils ont reçu une formation spécifique, ont été validés et sont (*mal*) payés pour ça ! Et quand bien même cet accompagnement serait confié à des EMF, peut-on raisonnablement penser qu'ils réussiraient, en 3 semaines, à faire ce que les IUFM peinaient à réaliser en 1 an ???

Cette affaire est donc un réel marché de dupes :

- pour les étudiants qui se voient proposer un semblant de formation au rabais, indécentement inapproprié aux compétences requises et aux responsabilités qui seront les leurs dans l'exercice de leur futur métier !

- pour les "maîtres d'accueil" qui se voient confier des missions et des responsabilités qu'ils auront du mal à assumer... le tout pour 22,94 euros / semaine et par stagiaire (quant aux étudiants, une bourse de 3 000 euros pour 108 heures est prévue par le ministère).

A noter que cette modalité de stage n'a pas suscité beaucoup d'enthousiasme chez les PE1.

La mise en œuvre de ces stages est une porte ouverte à l'utilisation d'étudiants en Master 1 comme moyens de remplacement...

Il semblerait par ailleurs que les MAT sollicités récemment n'ont pas nécessairement été prévenus des modalités réelles de ces stages...